

Le RECTEUR

à

Mmes et MM. les proviseurs des lycées

Mmes et MM. les professeurs de langue

S/c de Mme et MM. les IA-DSDEN

Nancy, le 18 mai 2006

**Objet : mise en place de l'enseignement par groupes de compétences en langues**

Le plan national de rénovation de l'enseignement des langues vivantes étrangères préconise la mise en place d'un enseignement par groupes de compétences en collège et en lycée. La circulaire de rentrée 2006 confirme ce choix en nous demandant de « faire connaître et de développer de manière significative ces modes d'organisation pédagogique ».

Sur la proposition du groupe de pilotage académique pour les langues vivantes, je souhaite que l'enseignement par groupes de compétences, expérimenté depuis plusieurs années dans quelques établissements de l'académie, soit désormais introduit dans un nombre significatif de lycées généraux et technologiques. Le schéma d'organisation retenu est celui décrit dans le document en annexe. **Il concerne la classe de seconde.**

L'enseignement par groupes de compétences peut aider les enseignants à mettre en application les nouveaux programmes de langues au lycée et de mieux atteindre les objectifs fixés au regard du Cadre Européen Commun de Référence en Langues. Il doit d'autre part faciliter la prise en compte de la diversité des profils linguistiques des élèves à l'entrée en seconde, en particulier – mais pas uniquement – pour les élèves qui sont issus des sections bilangues.

Je demande par conséquent aux proviseurs d'inciter les équipes pédagogiques à prendre connaissance de ce nouveau mode d'organisation et d'étudier avec les professeurs la possibilité d'une implantation de groupes de compétences dans leurs établissements à la prochaine rentrée scolaire.

Les établissements intéressés voudront bien faire part de leur décision **le 30 juin au plus tard** à M. VALENTIN, coordonnateur académique pour les langues vivantes. Les inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux de langue seront chargés d'accompagner les équipes engagées dans ce processus de rénovation.

Dossier suivi par  
Robert VALENTIN

Téléphone  
06 07 30 66 88

Fax  
03 87 30 54 12

Mél.  
robert.valentin@  
ac-nancy-metz.fr

adresse  
6 bis, rue du Manège  
54035 NANCY Cedex

  
Michel LEROY